

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 28/09/2023 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Madame Orianne HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Jacques MEYER donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Claude SCHALLER donne procuration à Monsieur Laurent GEYLLER, Monsieur Robert ENGEL donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Birgül KARA donne procuration à Madame Anne BALLAND-EGELE, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Lionel MEYER donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Monsieur Denis DIGEL, Monsieur Jean-Pierre HAAS donne procuration à Madame Frédérique MEYER

Acquisition d'actions de la Société Publique Locale CITIVIA

N° DCM_090_2023

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Finances Locales - Subventions
Service instructeur : Direction des Finances
Rapporteur : Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN

Dans le cadre de la lutte contre la dégradation graduelle des immeubles du centre historique et de l'aménagement de la zone sud, la Ville de Sélestat a noué depuis plusieurs années un partenariat avec CITIVIA SPL, anciennement Société d'Équipement de la Région Mulhousienne (SERM).

C'est ainsi qu'à deux reprises la Ville de Sélestat s'est engagée afin de souscrire des actions émises par la Société Publique Locale d'aménagement.

Ainsi une délibération du Conseil municipal du 26 mars 2015 a acté l'entrée de la Ville au capital social de la société, qui s'est traduite par l'acquisition de 10 actions au prix unitaire de 800 €, pour un montant total de 8 000 €.

Par ailleurs, une délibération du Conseil municipal du 30 mars 2017 a validé la participation de la Ville à l'augmentation de capital de CITIVIA SPL, en souscrivant 15 actions nouvelles au prix de 466,56 € de valeur nominale chacune, pour un montant total de 6 998,40 €.

Au fil des ans, la société CITIVIA SPL est devenue un partenaire privilégié de la Ville dans le cadre de la réalisation de ses opérations d'aménagement, comme l'attestent la conclusion en 2016 d'une concession d'aménagement OPAH-RU et ORI portant sur le centre-ville et la mise en œuvre en 2017 d'une concession d'aménagement portant sur la zone Sud.

Agissant depuis plus de 30 ans sur le Sud et Centre Alsace, CITIVIA SPL s'appuie actuellement sur une équipe de 42 salariés et génère un chiffre d'affaires de 17 M€ (données 2021).

La société compte aujourd'hui près de 28 actionnaires dont la participation au capital se décompose comme suit :

Depuis 2020,

Composition de l'actionariat CITIVIA SPL au 31 décembre 2022	Répartition du Capital Social en €	Répartition du Capital Social en actions	Répartition du Capital Social en %
Ville de Mulhouse	1 341 359,68 €	2 875	38,25%
m2A	1 095 486,48 €	2 348	31,24%
Région Grand Est	483 355,92 €	1 036	13,78%
Collectivité Européenne Alsace	223 948,56 €	480	6,39%
Ville de Wittenheim	86 781,00 €	186	2,47%
Kingersheim	56 920,00 €	122	1,62%
Wittelsheim	35 459,00 €	76	1,01%
Ungersheim	20 995,00 €	45	0,60%
Lutterbach	16 795,76 €	36	0,48%
Richwiller	12 598,00 €	27	0,36%
Guebwiller	12 597,52 €	27	0,36%
Staffelfelden	12 130,48 €	26	0,35%
Riedisheim	11 664,40 €	25	0,33%
Sélestat	11 664,40 €	25	0,33%
Pulversheim	11 664,00 €	25	0,33%
Bollwiller	11 198,00 €	24	0,32%
Ruelisheim	11 198,00 €	24	0,32%
Thann	5 599,12 €	12	0,16%
Feldkirch	4 666,00 €	10	0,13%
Morschwiller Le Bas	4 666,00 €	10	0,13%
Syma	4 666,00 €	10	0,13%
CCTC	4 666,00 €	10	0,13%
Pfastatt	4 666,00 €	10	0,13%
Neuf-Brisach	4 666,00 €	10	0,13%
Vieux-Thann	4 665,60 €	10	0,13%
Com Com Pays Rhin-Brisach	4 665,60 €	10	0,13%
Com Com Région Guebwiller	4 665,60 €	10	0,13%
Berrwiller	3 733,00 €	8	0,11%
Total	3 507 141,12 €	7 517	100,00%

confronté à des difficultés financières, CITIVIA SPL s'est engagée dans la mise en œuvre d'un Plan d'Évolution Stratégique poursuivant le développement de la Société, tout en s'inscrivant dans une trajectoire de retour à l'équilibre financier.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de CITIVIA SPL a convenu que l'ensemble des projets de la société allait mobiliser de nouveaux fonds fixés à 4,3 M€ dont :

- 2 M€ en capitaux propres versées par les actionnaires,
- 2,3 M€ en avances de trésorerie versées par m2A et la Ville de Mulhouse pour des opérations réalisées à Mulhouse.

Ces montants correspondent au montant minimum demandé par les organismes bancaires afin d'octroyer de nouveaux financements et couvrir les aléas de trésorerie de la société.

Par ailleurs, CITIVIA SPL envisage de réaliser un apurement des pertes passées avant d'opérer une nouvelle augmentation de capital, dans

l'objectif d'améliorer les ratios financiers, notamment le ratio Capitaux propres / Capital social qui passerait de 55 % à 106 % dans le cadre de cette opération.

Il s'agit, en l'occurrence, d'améliorer la présentation comptable des capitaux propres de la société en vue de la mobilisation de nouveaux emprunts.

C'est pourquoi il est proposé à la Ville de Sélestat, dans un premier temps, de valider la réduction du capital social de CITIVIA SPL à hauteur de 1 688 027 € afin d'apurer les pertes passées et d'améliorer le ratio Capitaux propres / Capital social. Dans ce cadre, la valeur nominale des actions détenues par les actionnaires serait réduite de 224,56 €, passant de 466,56 € à 242 €.

Dans un second temps, il lui est proposé d'approuver l'augmentation projetée du capital social de CITIVIA SPL à hauteur de 2 000 372 €, qui se traduirait par la création de 8 266 actions nouvelles d'une valeur nominale de 242 €.

En définitive, le capital social de CITIVIA SPL augmenterait de 312 345 €, étant porté de 3 507 141 € à 3 819 486 €.

Pour la Ville de Sélestat, cette opération se traduirait par une minoration de 5 614 € de la valeur de l'actif relatif aux 25 actions détenues actuellement par la Ville, rendant nécessaire l'inscription d'une provision pour risque financier à due concurrence.

Par ailleurs, la création d'actions nouvelles représenterait une charge de 6 534 € pour la Ville de Sélestat, celle-ci étant sollicitée pour souscrire 27 actions nouvelles d'une valeur nominale de 242 €.

Au total, la Ville détiendrait 52 actions CITIVIA SPL pour un montant de 12 584 €, représentant 0,33 % du capital de la société, soit un niveau identique à celui relevé aujourd'hui.

Afin de confirmer l'engagement de la Ville de Sélestat auprès de son partenaire CITIVIA SPL, il est proposé de répondre favorablement à ces demandes, notamment en donnant un avis favorable à l'opération de réduction du capital social ainsi qu'à l'opération d'augmentation du capital social qui doit intervenir dans un second temps.

Il est également proposé d'autoriser les représentants de la Ville aux différentes instances décisionnelles de CITIVIA SPL à voter en faveur de toute décision qui sera prise dans le cadre de l'exécution de cette opération et d'autoriser le Président de CITIVIA SPL à signer tout document relatif à l'augmentation de capital projetée.

Enfin, il est proposé d'entériner la participation de la Ville de Sélestat à l'augmentation de capital en souscrivant 27 actions au prix nominal de 242 € chacune, pour un montant total de 6 534 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avis favorable de la Commission Ressources et Modernisation réunie le 14/09/2023

- VU** *le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L. 1531-1 et L. 1524-1.*
- VU** *le code de commerce.*
- VU** *la délibération du Conseil municipal N° 164 du 26 mars 2015 relative à l'acquisition d'actions de la Société d'Équipement de la Région Mulhousienne (SERM).*
- VU** *la délibération du Conseil municipal N° 477 du 30 mars 2017 relative à l'acquisition d'actions de la Société Publique Locale Citivia.*
- VU** *les crédits inscrits au budget 2023 (budget principal), au chapitre 26 - Participations et créances attachées à des participations, imputation interne 261-01001 et au chapitre 68 – Dotations aux provisions, imputation interne 6866-01009.*
- CONSIDÉRANT** le partenariat de long terme mis en place avec CITIVIA SPL afin de réaliser les projets d'aménagement de la Ville.
- DÉCIDE**
- de donner un avis favorable à l'opération de réduction du capital social de CITIVIA SPL motivée par des pertes antérieures d'un montant de 1 688 027 euros par voie de diminution de 224,56 Euros de la valeur nominale de chaque action qui passerait de 466,56 euros à 242 euros.

- de donner un avis favorable à l'augmentation du capital social de CITIVIA SPL par l'émission de 8 266 actions nouvelles à la valeur nominale de 242 €, à libérer en numéraire et au profit des actionnaires qui se porteront bénéficiaires souscripteurs.
- d'autoriser ses représentants à voter en faveur de toute décision qui sera prise par les différentes instances décisionnelles de la société CITIVIA SPL dans le cadre de l'exécution de cette opération, y compris les modifications statutaires qui en découleront, entraînant une nouvelle composition du capital social de 15 783 actions pour une valeur globale de 3 819 486 €.
- d'autoriser son représentant à signer tout document relatif à l'augmentation de capital projetée.

DÉCIDE

- de participer à l'augmentation de capital de CITIVIA SPL, en souscrivant 27 actions au prix unitaire de 242 € de valeur nominale chacune, à libérer en numéraire, soit un montant total de 6 534 €.
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 26 - Participations et créances attachées à des participations, imputation interne 261-01001.
- de procéder à la libération de cette augmentation au fur et à mesure des appels de fonds effectués par la société CITIVIA SPL.
- de doter son représentant de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision de souscription d'actions nouvelles.

DÉCIDE

- la constitution d'une provision pour dépréciation des éléments financiers pour un montant de 5 614 euros imputée au chapitre 68 - Dotations aux provisions, imputation interne 6866-01009, afin de tenir compte de la baisse de la valeur nominale des actions déjà souscrites, qui passerait de 466,56 euros à 242 euros.

AUTORISE

- Monsieur le Maire ou son représentant légal à prendre toutes les mesures nécessaires à

l'exécution de la présente délibération, notamment dans le cadre de la souscription d'actions nouvelles de CITIVIA SPL.

Adopté

Pour :23

Contre :9

Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Ne prend pas part au vote :1

Monsieur Stéphane ROMY

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Erick CAKPO

Direction pour attribution	DAU	Suivi	M10418	Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Direction(s) pour information	AU(NB) PACV			Reçu en préfecture le 29/09/2023
Elus	NB/Cl. SCHAUER 100 Courrier 1356			Publié le
				ID : 067-216704627-20230929-DCM_090_2023-DE

Ville de Sélestat
A l'attention de Monsieur le Maire
Marcel BAUER
 9, Place d'Armes
 67600 Sélestat

Mulhouse, le 22 mars 2023

Nos réfs : FG-AP _ 44519

Objet : Projet d'évolution du capital social de CITIVIA SPL

Monsieur le Maire,

Suite à l'élaboration de son plan d'évolution stratégique mené avec le Conseil d'Administration en 2020-2021, CITIVIA SPL s'est engagé dans un plan d'actions pour la période de 2021 à 2026, porteur d'ambition de développement avec un prérequis de retour à l'équilibre de la société.

Ainsi, le programme de développement comprend des projets qui vont nécessiter un redimensionnement des fonds propres de la société pour mener à bien cette nouvelle trajectoire. Au cours de l'exercice 2022, le Comité d'Engagement et le Conseil d'Administration ont évalué et fixé le montant d'augmentation des fonds propres à deux millions d'euros par la création d'actions nouvelles avec au préalable une opération de réduction de capital social pour améliorer les ratios financiers auprès des banques.

Il a été convenu lors des derniers Conseils d'Administration de proposer aux actionnaires une augmentation du capital social qui ne modifie pas l'organisation des structures dirigeantes de la société CITIVIA SPL.

Dans ce contexte, nous nous permettons de :

- vous solliciter afin d'obtenir votre accord sur le projet d'évolution du capital tel que décrit au dossier ci-joint ;
- et
- vous soumettre une proposition de souscription maximum d'actions nouvelles proportionnelle à celles détenues actuellement par la Ville de Wittenheim, soit 27 actions pour une valeur totale de six mille cinq cent trente-quatre euros (6 534 €).

Pour ce faire, nous vous adressons en annexe de ce courrier un dossier rappelant les éléments clés de cette opération ainsi que ses modalités de mise en œuvre.



CITIVIA

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

S²LO

ID : 067-216704627-20230929-DCM_090_2023-DE

Nous restons à votre écoute pour tout complément d'information.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à notre projet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.

Agnès PEREZ
Directrice Générale

PROJET D'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DE CITIVIA SPL

CITIVIA SPL, Société Publique Locale, apporte conseils et appuis aux collectivités dans le domaine de l'urbain depuis plus de 30 ans sur le Sud et le Centre Alsace. Un partenariat de long terme pour contribuer à réaliser leurs projets de manière qualitative, efficace et sécurisée.

CITIVIA SPL a pour vocation de mener pour ses actionnaires des projets complexes de long terme, notamment des grandes opérations d'aménagements, de constructions et d'exploitation d'équipements publics. Son rôle est de construire avec les collectivités leurs projets puis de les mener ensemble jusqu'à leur livraison voir d'en assurer leur exploitation pour leur compte.

Créé par les collectivités Ville de Mulhouse et mZA, l'actionnariat de CITIVIA SPL s'est élargi avec l'arrivée de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace », de plusieurs communes de l'agglomération mulhousienne mais également Thann, Sélestat et Guebwiller ainsi que les

Composition de l'actionnariat CITIVIA SPL au 31 décembre 2022	Répartition du Capital Social en €	Répartition du Capital Social en actions	Répartition du Capital Social en %
Ville de Mulhouse	1 341 359,68 €	2 875	38,25%
mZA	1 095 486,48 €	2 348	31,24%
Région Grand Est	483 355,92 €	1 036	13,78%
Collectivité Européenne Alsace	223 948,56 €	480	6,39%
Ville de Wittenheim	86 781,00 €	186	2,47%
Kingersheim	56 920,00 €	122	1,62%
Wittelsheim	35 459,00 €	76	1,01%
Ungersheim	20 995,00 €	45	0,60%
Lutterbach	16 795,76 €	36	0,48%
Richwiller	12 598,00 €	27	0,36%
Guebwiller	12 597,52 €	27	0,36%
Staffelfelden	12 130,48 €	26	0,35%
Riedisheim	11 664,40 €	25	0,33%
Sélestat	11 664,40 €	25	0,33%
Pulversheim	11 664,00 €	25	0,33%
Bollwiller	11 198,00 €	24	0,32%
Ruelisheim	11 198,00 €	24	0,32%
Thann	5 599,12 €	12	0,16%
Feldkirch	4 666,00 €	10	0,13%
Morschwiller Le Bas	4 666,00 €	10	0,13%
Syma	4 666,00 €	10	0,13%
CCTC	4 666,00 €	10	0,13%
Pfastatt	4 666,00 €	10	0,13%
Neuf-Brisach	4 666,00 €	10	0,13%
Vieux-Thann	4 665,60 €	10	0,13%
Com Com Pays Rhin-Brisach	4 665,60 €	10	0,13%
Com Com Région Guebwiller	4 665,60 €	10	0,13%
Berwiller	3 733,00 €	8	0,11%
Total	3 507 141,12 €	7 517	100,00%

Communautés de Communes de Thann Cernay, Pays Rhin Brisach.

Aujourd'hui, CITIVIA SPL décompte 28 actionnaires.

L'activité de CITIVIA SPL se déploie maintenant sur le Sud et Centre Alsace.

En outre, la société CITIVIA SPL s'est rapprochée de la SEMHA, SEM départementale du Haut Rhin, pour constituer un groupe composé d'une SPL et d'une SEM - sous la bannière CITIVIA - afin de développer des opérations publiques-privées et de mettre en place de nouveaux leviers d'actions au service des Collectivités.

CITIVIA s'appuie sur une équipe de 42 personnes qui maîtrise les domaines de compétences suivants : l'aménagement, la construction, le renouvellement urbain, la rénovation énergétique des bâtiments, la commercialisation, la gestion immobilière de locaux d'entreprises, l'exploitation de parkings, l'ingénierie financière et juridique.

CITIVIA assure actuellement la réalisation de :

- 29 opérations d'aménagement, de construction, de transformation de quartiers urbains et d'équipements publics ;
- 10 opérations d'aménagement, de construction et d'exploitation de parcs d'immobiliers d'entreprises ;
- 6 opérations de rénovation et de construction de logements ;
- 6 opérations de construction et d'exploitation de parcs de stationnement.

L'élaboration du [Plan d'Evolution Stratégique](#) par l'actionnariat, engagé à l'automne 2020 et validé au Conseil d'Administration du 21 Octobre 2021, est porteur d'ambition de développement avec un prérequis de retour à l'équilibre de la Société.

Ainsi, un plan d'actions a été élaboré pour la période de 2021 à 2026 avec un point d'étape à mi-parcours comportant 6 axes de progrès pour la structure en collaboration étroite avec son actionnariat :

1. Adapter l'opérateur aux attentes des collectivités
2. Renforcer l'accroche commerciale de CITIVIA
3. Améliorer la rentabilité économique de CITIVIA
4. Doter CITIVIA d'indicateurs de pilotage adaptés
5. Améliorer les méthodes de travail avec les actionnaires
6. Renforcer les partenariats

Sur ces bases, ont été menés simultanément en 2021 un travail de refonte de l'organisation et d'amélioration des modalités économiques d'intervention de la société auprès de ses actionnaires afin de permettre de couvrir les dépenses engagées sur toutes ses activités.

Ainsi, la société a pu s'inscrire progressivement dans une trajectoire de retour à l'équilibre économique pérenne.

En 2021 et en 2022, les produits nets de la société ont progressé de +13 % et dans le même temps les charges fixes sont restées constantes en valeur.

Grâce à ces actions, la société prévoit un résultat à l'équilibre sur les opérations courantes à compter de 2022.

Dans ce contexte, un plan d'affaires pour la période 2021 - 2026 a été construit avec les actionnaires mettant en évidence des perspectives de développement pour le groupe.

Concernant plus précisément le **programme de développement** de CITIVIA SPL des prochaines années, il comprend notamment, aux côtés de la ville de Mulhouse et de m2A, de :

- reconvertir le quartier Fonderie en le dotant à sa périphérie **d'un parking en Silo de 400 places pour faciliter les parcours de mobilité douce** entre les différents lieux d'activité et de vie ainsi que l'implantation de nouvelles entreprises et habitations ;
- doter le **pôle d'échange et le quartier Gare** de Mulhouse d'un **dispositif de stationnement et de services pour répondre au défi du multimodal** et comprenant 550 places de stationnement supplémentaires ;
- favoriser le **rayonnement des activités sportives** par l'agrandissement du centre d'escalade sur le site DMC afin d'accueillir les athlètes de haut niveau pour les entraînements aux prochains **J.O 2024**.

Aussi, après évaluation en Comité d'engagement de CITIVIA SPL puis présentation et débats lors des Conseils d'Administration du 16 mai 2022 et 1^{er} décembre 2022, le Conseil d'Administration a convenu que l'ensemble de ces projets vont nécessiter la mobilisation de nouveaux fonds fixés à 4,3 m€ dont :

- 2 m€ en capitaux propres de CITIVIA SPL
- 2,3 m€ en avance de trésorerie pour les opérations de construction et d'exploitation des nouveaux parkings des quartiers Gare et Fonderie par m2A et la Ville de Mulhouse

Ces montants correspondent au montant minimum estimés demandés par les organismes bancaires pour octroyer leurs financements bancaires et couvrir les aléas de trésorerie les premières années d'exploitation des parkings.

De plus, au cours de ces séances en 2022, l'examen des comptes de la Société et notamment de son Bilan ont amené le Comité d'engagement à proposer au Conseil d'Administration de réaliser un apurement des pertes passées avant d'opérer à une nouvelle augmentation de capital pour ajuster les équilibres bilantiels. L'objectif est d'améliorer la présentation comptable des capitaux propres de la société afin de faciliter la trajectoire de développement auprès des partenaires bancaires pour la mobilisation de nouveaux emprunts.

L'opération de réduction de capital, ne change pas le montant des capitaux propres mais seulement sa proportion comparativement au capital social :

- ⇒ Ratio Capital Social/Capitaux propres à fin 2021 = 55%
- ⇒ Ratio Capital Social/Capitaux propres après réduction de la valeur nominale = 106 %

La valeur d'une entreprise s'apprécie sur le montant de ses capitaux propres et de son portefeuille d'activités qui reste inchangé dans cette opération de réduction du capital social .

En conséquence, l'évolution des capitaux propres est envisagée en deux temps successifs :

Capitaux propres de la structure	Au 31 décembre 2021 7 517 actions 466,56 €/Valeur Unitaire	Etape 1 : Réduction de Capital 7 517 actions 242 €/Valeur Unitaire	Etape 2 : Augmentation de Capital 15 783 actions 242 €/Valeur Unitaire
Capital social	3 507 141	1 819 114	3 819 486
RÉSERVES	1 310 063		
Réserve légale	113 170	113 170	113 170
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	1 196 893	2 097	2 097
Report à nouveau	-2 776 406		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-106 417		
TOTAL I	1 934 381	1 934 381	3 932 656

Etape 1 : une réduction du capital social motivée par des pertes antérieures afin d'améliorer la présentation du bilan de la Société dont les modalités sont les suivantes :

- Réduction du capital social à hauteur du reliquat du report à nouveau négatif qui ne peut pas être absorbé par les réserves et sans création de rompu soit 1 688 027 euros.
- Diminution de 224,56 euros la valeur nominale de chaque action qui passe de 466,56 euros à 242 euros.

Etape 2 : une augmentation du capital social en numéraire motivée par les projets de développement de la Société dont les modalités sont les suivantes :

- Création de 8 266 actions nouvelles à la valeur nominale de 242 euros représentant un montant total de 2 000 372 euros sans droit préférentiel de souscription, ce qui portera le capital social de 1 819 114 euros à 3 819 486 euros
- Libération du quart de la valeur au moins lors de la souscription et le solde en une ou plusieurs fois sur appel du Conseil d'Administration dans un délai maximum de 2 ans

Ces derniers mois, les principaux actionnaires ont témoigné de leur volonté de participer à l'augmentation de capital dans les proportions minimums qui ne changeront pas les structures des organes dirigeants de la société CITIVIA SPL.

Ainsi, sur ces bases, le Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2022 a décidé d'enclencher le processus de saisine de l'ensemble des actionnaires afin que chacun puisse :

- se positionner sur l'évolution de la composition du capital social ;
 - participer, s'il le souhaite, à l'augmentation de capital proportionnellement au nombre d'actions qu'il détient aujourd'hui en souscrivant des actions nouvelles par l'exercice de ses droits de souscription à titre irréductible (Option 1) ;
- ou
- ne pas participer, s'il le souhaite, à l'augmentation de capital proportionnellement au nombre d'actions qu'il détient aujourd'hui en renonçant à ses droits de souscription (Option 2).

Et conformément à l'article L. 1524-1 du code général des collectivités territoriales imposant une autorisation de l'assemblée délibérante préalablement à toute modification portant sur la composition.

Ainsi, préalablement à la tenue de l'AGE de CITIVIA SPL, il est soumis à chaque actionnaire les projets de délibérations suivants :

Le conseil, après en avoir délibéré :

- Vu, le code de commerce
- Vu, le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 1524-1

Concernant l'évolution du capital social :

DECIDE :

- de donner un avis favorable à l'opération de réduction du capital social de CITIVIA SPL motivée par des pertes antérieures d'un montant de 1 688 027 euros par voie de diminution de 224,56 Euros de la valeur nominale de chaque action qui passerait de 466,56 euros à 242 euros
- de donner un avis favorable à l'augmentation du capital social de CITIVIA SPL par l'émission de 8 266 actions nouvelles à la valeur nominale de 242 €, à libérer en numéraire et au profit des actionnaires qui se porteront bénéficiaires souscripteurs
- d'autoriser ses représentants à voter en faveur de toute décision qui sera prise par les différentes instances décisionnelles de la société CITIVIA SPL dans le cadre de l'exécution de cette opération, y compris les modifications statutaires qui en découleront entraînant une nouvelle composition du capital social de 15 783 actions pour une valeur globale de 3 819 486 €
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à l'augmentation de capital projetée

Si souscription d'actions nouvelles de la collectivité - Option 1 :

DECIDE :

- de participer à l'augmentation de capital de CITIVIA SPL, en souscrivant actions au prix unitaire de 242 € de valeur nominale chacune, à libérer en numéraire, soit un montant total de
- de prélever la somme sur le budget
- de procéder à la libération de cette augmentation au fur et à mesure des appels de fonds effectués par la société CITIVIA SPL
- de doter son Président de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision

Si renoncement à la souscription d'actions nouvelles (Option 2) :

DECIDE :

- de ne pas souscrire à cette augmentation de capital de CITIVIA SPL et renonce à ses droits préférentiels de souscription au profit des autres actionnaires qui se porteront souscripteurs bénéficiaires

PROPOSITIONS DE DELIBERATIONS
EVOLUTION CAPITAL SOCIAL CITIVIA SPL
sans participation à l'augmentation de Capital

Le conseil, après en avoir délibéré :

- Vu, le code de commerce
- Vu, le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 1524-1

DECIDE :

- de donner un avis favorable à l'opération de réduction du capital social de CITIVIA SPL motivée par des pertes antérieures d'un montant de 1 688 027 euros par voie de diminution de 224,56 Euros de la valeur nominale de chaque action qui passerait de 466,56 euros à 242 euros
- de donner un avis favorable à l'augmentation du capital social de CITIVIA SPL par l'émission de 8 266 actions nouvelles à la valeur nominale de 242 €, à libérer en numéraire et au profit des actionnaires qui se porteront bénéficiaires souscripteurs
- d'autoriser ses représentants à voter en faveur de toute décision qui sera prise par les différentes instances décisionnelles de la société CITIVIA SPL dans le cadre de l'exécution de cette opération, y compris les modifications statutaires qui en découleront entraînant une nouvelle composition du capital social de 15 783 actions pour une valeur globale de 3 819 486 €
- d'autoriser son représentant à signer tout document relatif à l'augmentation de capital projetée
- de ne pas souscrire à cette augmentation de capital de CITIVIA SPL et renonce à ses droits préférentiels de souscription au profit des autres actionnaires qui se porteront souscripteurs bénéficiaires

PROPOSITIONS DE DELIBERATIONS
EVOLUTION CAPITAL SOCIAL CITIVIA SPL
Avec participation à l'augmentation de Capital

Le conseil, après en avoir délibéré :

- Vu, le code de commerce
- Vu, le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 1524-1

DECIDE :

- de donner un avis favorable à l'opération de réduction du capital social de CITIVIA SPL motivée par des pertes antérieures d'un montant de 1 688 027 euros par voie de diminution de 224,56 Euros de la valeur nominale de chaque action qui passerait de 466,56 euros à 242 euros
- de donner un avis favorable à l'augmentation du capital social de CITIVIA SPL par l'émission de 8 266 actions nouvelles à la valeur nominale de 242 €, à libérer en numéraire et au profit des actionnaires qui se porteront bénéficiaires souscripteurs
- d'autoriser ses représentants à voter en faveur de toute décision qui sera prise par les différentes instances décisionnelles de la société CITIVIA SPL dans le cadre de l'exécution de cette opération, y compris les modifications statutaires qui en découleront entraînant une nouvelle composition du capital social de 15 783 actions pour une valeur globale de 3 819 486 €
- d'autoriser son représentant à signer tout document relatif à l'augmentation de capital projetée
- de participer à l'augmentation de capital de CITIVIA SPL, en souscrivant actions au prix unitaire de 242 € de valeur nominale chacune, à libérer en numéraire, soit un montant total de €
- de prélever la somme sur le budget
- de procéder à la libération de cette augmentation au fur et à mesure des appels de fonds effectués par la société CITIVIA SPL
- de doter son représentant de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision de souscription d'actions nouvelles